



**VŒU DEPOSE PAR LES GROUPES COMMUNISTE ET PS-PRG  
pour une mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement  
conforme aux attentes et aux besoins**

Le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement est actuellement en cours d'examen à l'Assemblée Nationale. Cette loi devait être la traduction de plusieurs mois de riches travaux dans lesquels se sont investis toutes les associations de défense de l'environnement, des usagers, les organisations syndicales de salariés, d'éminents scientifiques, des élus.

Les engagements issus du Grenelle sont effectivement l'objet d'un consensus de la part de l'ensemble des acteurs, ils sont également le reflet des aspirations de nos concitoyens. Les mesures proposées ont une cohérence, elles proposent le socle nécessaire à une nouvelle politique de transports écologiquement, socialement et économiquement durable.

Force est de constater que ce texte législatif est loin d'être à la hauteur de cette cohérence et des attentes, les ambitions affichées n'ont pas de traduction concrète, pire, sur certains aspects il va de reculade en reculade.

Ainsi, l'une des mesures phares des travaux du Grenelle, l'éco-redevance pour les poids lourds déjà en application dans d'autres pays européens et qui devrait rapporter annuellement un milliard d'euros, est vidée de son contenu et son application serait effective au plus tôt en 2011.

Chacun s'accorde à reconnaître le succès du TER, moribond dans les années 1990, il connaît depuis 2000 une éclatante renaissance. A l'heure où les politiques de restriction de la dépense publique provoquent un retrait de la quasi-totalité des services publics, le transport régional, qui continue son essor, fait office d'exception.

Cet essor qui doit se poursuivre en raison de l'évolution des besoins de mobilité, de l'augmentation du coût des carburants, d'une sensibilité grandissante à la protection de l'environnement se heurte aujourd'hui au désengagement de l'Etat vis-à-vis des Régions et au mauvais état des infrastructures ferroviaires.

Ce serait le moment avec le vote de cette loi, comme le demande l'Association des Régions de France, de revoir à la hausse les dotations pour le TER eu égard à l'augmentation des périmètres et de donner des moyens nouveaux avec l'élargissement du versement transport.

Ce serait le moment pour l'Etat de programmer un plan ambitieux de régénération du réseau ferroviaire comme le propose le rapport de l'école polytechnique de Lausanne en donnant des moyens financiers suffisants et pérennes à RFF pour qu'il assume ses missions. Ainsi la totalité des travaux de régénération de la voie entre Châteaudun et Dourdan dont le mauvais état pénalise au quotidien des usagers du TER sur cette relation doit être prise en charge par RFF comme l'engagement en a été pris par l'Etat au moment de la signature du CPER 2007-2013.

Ce projet de loi mérite également d'être précisé pour la prise en compte des axes ferroviaires historiques. Ainsi, le POLT et son interconnexion au réseau TGV, projet d'aménagement et de développement durable de nos territoires demeurent d'une brûlante actualité et réalisable dans des délais courts.

Il est urgent que les actes soient conformes aux ambitions affichées pour répondre aux défis climatiques majeurs de ce 21<sup>ème</sup> siècle.

Le Conseil Régional demande que le texte de loi sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement intègre :

1. l'accès des régions au versement transport en l'élargissant à l'ensemble du territoire national pour répondre aux légitimes besoins d'une tarification préférentielle pour les trajets domicile-travail des habitants, et pour dégager des ressources pour assurer nos responsabilités en matière de Transports Express Régionaux,
2. le principe de revoyure des périmètres TER avec les dotations correspondantes
3. la modernisation de la ligne d'aménagement du territoire qu'est POLT dans des délais les plus brefs, modernisation nullement contradictoire avec d'autres projets notamment qui sont eux à long terme

Le Conseil régional demande que le budget de l'Etat pour 2009 :

1. donne à la SNCF les moyens matériels et humains suffisants pour accomplir sa mission de service public sur tout le territoire
2. dote RFF des financements nécessaires à l'apurement progressif de la dette du système ferroviaire (28 milliards d'euros) et aux investissements d'infrastructures qui lui permettent d'accomplir sa mission afin de ne pas pénaliser les usagers qui subissent les réductions de vitesse et les retards

C'est à cette condition incontournable du financement public pérenne du système ferroviaire que celui-ci répondra aux besoins d'aménagement et de développement durable de nos territoires, de protection de l'environnement.